

**CONSIGNES**

Ce document comporte deux tableaux que le PCAG doit compléter au moment de la première rencontre annuelle de la CAG. Il faut simplement :

- a) ajouter l'année à l'endroit approprié dans l'entête ;
- b) modifier le texte, les responsables et les dates selon les discussions de la CAG ;
- c) ajouter ou supprimer autant de lignes que nécessaire dans les tableaux ;
- d) indiquer la date d'enregistrement dans le pied de page.

TÂCHES RELIÉES AU PROCESSUS D'AGRÉMENT		DATES
No	Description	
10	Période d'inscription	9 janvier au 3 février 3 avril au 28 avril 2023
11	Analyse des demandes reçues	Semaine du 6 février 2023 1 <sup>er</sup> mai 2023
12	Transmission du résultat de l'analyse aux demandeurs	10 février 2023 5 mai 2023
13	Période d'appel	13 février 2023 8 mai 2023
14	Entrevues téléphoniques	13 au 17 février 2023 15 au 23 mai 2023
15	Examen	23 février 1er juin 2023
20	Approbation des nouveaux agréés	Réunion du Conseil d'administration 21 mars 2023 du 22 <b>OU</b> 29 août 2023
21	Envoi des résultats aux candidats	Semaine 27 mars 2023 4 septembre 2023
22	Période d'appel	60 jours après la réception des résultats par les candidats

**Note :** les dates figurant en bleu sont pour le processus EESA® pour les experts.